



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

natation

Question écrite n° 103431

## Texte de la question

Mme Sabine Buis interroge M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, chargé des sports, sur le projet d'arrêté relatif à la qualification de moniteur sportif de natation à finalité professionnelle. Ce projet d'arrêté vient de recevoir un avis favorable de la commission professionnelle consultative des métiers de l'animation. Selon le Syndicat national professionnel des maîtres-nageurs sauveteurs, ce titre pourrait être en contradiction avec l'article D. 322-15 du code du sport, qui oblige à l'obtention d'un titre de maître-nageur sauveteur pour enseigner et entraîner à la natation contre rémunération. Aussi, elle lui demande si le Gouvernement envisage de revoir ces dispositions.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Sabine Buis](#)

**Circonscription :** Ardèche (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 103431

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** Sports

**Ministère attributaire :** Sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [14 mars 2017](#), page 2182

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)